



VILLE DE SHANNON  
AVIS PUBLIC  
PROJET DE RÈGLEMENT  
Numéro 653-20

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **5 octobre 2020** le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (603-18) DE MANIÈRE À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT PARTIEL D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE FONDATION DE PIEUX**

- Ce règlement modifie l'article 4.4 « *Fondation d'un bâtiment principal* » de manière à permettre que l'agrandissement d'un bâtiment principal soit fait sur une fondation de pieux à condition que l'agrandissement n'occupe pas une superficie supérieure à 33 % de la superficie au sol du bâtiment principal construit sur fondation de béton coulé.

**PRÉSENTATION DES DISPOSITIONS**

Afin de permettre une bonne compréhension de toutes les dispositions, à **partir du 15 octobre 2020**, une présentation détaillée des modifications traitées dans le présent règlement sera mise en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la Ville [www.shannon.ca](http://www.shannon.ca)

**CONSULTATION PAR ÉCRIT**

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la Ville tiendra une période de consultation par écrit sur les dispositions de ce projet de règlement. **Cette période de consultation se tiendra du 25 octobre au 15 novembre 2020.** Les demandes doivent se faire par écrit et contenir les coordonnées du demandeur, la ou les disposition(s) visées et les questions ou commentaires pertinents. Les communications doivent être envoyées par courriel à l'adresse [consultationsURB@shannon.ca](mailto:consultationsURB@shannon.ca) ou à l'adresse postale suivante : Ville de Shannon, 50, rue saint-Patrick, Shannon, Québec G3S 0A1.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville dans l'onglet « Règlements municipaux » / « Projets de règlement » ou une copie dudit règlement peut être remise à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 h à 16 h.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2020**

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,  
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA